

## ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## en s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

## FRANCE ET ITALIE

M. Carnot va se rendre en Savoie. L'étiquette diplomatique exigerait que le roi d'Italie expédiât à Chambéry un envoyé extraordinaire avec mission de complimenter le Président de la République française. Il paraît qu'au Quirinal on ne se soucie guère de se conformer sur ce point à l'usage, par crainte d'irriter les irrédentistes. Il ne faut pas croire, en effet, que tous les Italiens soient résignés à voir certains anciens territoires italiens devenus français.

Les journaux de Rome évitent en général de soulever cette question, mais les feuilles de province son loin d'imiter cette réserve. On a particulièrement remarqué, dans cet ordre d'idées, un article publié, le 24 août, par un journal « modéré » de Ravenne, le *Faro Romagnolo*, article dans lequel on lit :

« Jamais nous ne renoncerons à Nice et nous faisons les vœux les plus ardents pour hâter le jour de son retour à la patrie. Vous nous traiterez d'ennemis ridicules tant que vous voudrez. Mais croyez-le, la France a encore plus d'une dette à régler avec l'Italie, et si nous avons l'air de l'oublier, sachez qu'au moment opportun tous sauront s'en souvenir, car au fond de notre cœur il y a une blessure qui n'est pas guérie. L'Italie doit revendiquer Nice comme elle doit reconquérir Trente et Trieste, la Corse et le Tessin. La géographie et l'éthnographie sont en notre faveur et la politique opportuniste nous importe peu. »

Où a remarqué cependant que, depuis quelques semaines, le langage des journaux italiens est plus courtois à l'égard de la France. Faut-il en chercher la raison dans le motif qu'indique le correspondant romain du *Nouvelliste de Bordeaux* ?

On vient, dit-il, de constater officiellement le déficit de 44 millions pour l'exercice de 1891-92. « L'exportation en France a diminué et en Autriche aussi. Les alliés autrichiens ne se soucient guère d'acheter les vins italiens. Le mot d'ordre de courtoisie cache une manœuvre pour obtenir en France des concessions commerciales qui permettent à l'Italie de soutenir ses engagements vis-à-vis de la triple alliance. »

## INFORMATIONS

## LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Conseil des ministres va délibérer sur la fixation de la date à laquelle sera ouverte la session extraordinaire de 1892. Une note publiée par le *Temps* nous fait connaître qu'on hésite entre le 18 et le 25 octobre.

La date la plus reculée sera la meilleure, disait hier un journal ministériel, le *Voltaire*, d'où l'on peut inférer que le cabinet n'est pas pressé de se trouver en face de la Chambre qui peut le questionner, l'interpeller et même le renverser.

## LES DÉCORATIONS

On sait que, à l'occasion de la nouvelle fête nationale du 22 septembre, des nominations et promotions dans la Légion d'honneur devaient être faites sur la proposition des ministres de la guerre et de la marine.

Au conseil de cabinet qui a été tenu hier matin il a été décidé que cette mesure serait étendue à tous les départements ministériels. Les autres ministres vont donc également préparer leurs propositions de décorations dont le chiffre correspondra à celui des vacances qui existent actuellement.

## MESURES CONTRE LE CHOLÉRA

L'*Officiel* publie le décret portant crédit de 300,000 francs pour les dépenses résultant des mesures prises pour empêcher le choléra de se propager en France.

## LES SUITES DU PROCÈS MORÈS

M. Ernest Crémieu-Foa, s'étant jugé offensé par les termes de la déposition faite par M. le lieutenant Trochu, lundi dernier, à la Cour d'assises, lors du procès Morès-Mayer, est parti, avant-hier soir, pour Meaux dans l'intention de provoquer cet officier.

Hier matin, dès la première heure, il faisait remettre à M. le lieutenant Trochu une lettre dans laquelle il déclarait inexact qu'il ait refusé de prendre par écrit, sur la demande du capitaine Mayer, la responsabilité de la publication du procès-verbal Crémieu-Foa-de-Lamase.

Dans cette lettre, dont les termes constituaient une provocation, M. Ernest Crémieu-Foa ajoutait qu'il se trouvait, avec deux de ses amis, à l'hôtel de la Sirène, à Meaux.

M. le lieutenant Trochu a répondu à M. Ernest Crémieu-Foa qu'il n'avait pas l'autorisation de son colonel de se battre avec lui.

Hier matin, M. Ernest Crémieu-Foa s'est rendu au mess où les officiers du 8<sup>e</sup> dragons étaient réunis; il est entré dans la salle où se trouvait le lieutenant Trochu et lui a lancé son gant à la figure.

Les officiers témoins de cette scène ont pris fait et cause pour leur camarade et ont expulsé violemment M. Ernest Crémieu-Foa, qui a reçu plusieurs contusions.

M. Ernest Crémieu-Foa a adressé aux officiers une provocation collective; puis il a repris le train avec ses deux témoins.

## PETITES RÉCLAMES

Extrait du *Radical*, à propos des grandes manœuvres :

« M. de Freycinet a pour principal mérite, pour réel honneur, d'avoir le souci très humain du soldat. Il a été, par ces tristes nouvelles, plus profondément affecté que n'importe qui. Il y a quelque chose à faire, il le fera. Il faut mettre, en temps de manœuvres, à côté du souci de la théorie et de la pratique des mouvements, la préoccupation du temps qu'il fait. »

Cela pour insinuer que les colonels, les généraux, les chefs de corps, le chef d'état-major général n'ont qu'un médiocre souci de la

santé des troupes. M. Tony Révillon voudrait-il devenir ministre de la guerre à son tour quand M. de Freycinet quittera le commandement ?

## INCIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD

Nîmes, 30 août.

Hier, un vif incident a marqué la discussion du vœu tendant à la laïcisation des écoles de filles.

M. de Bernis proteste et déclare qu'il ne prendra pas la peine de discuter une pareille proposition dont le seul but est d'opprimer les catholiques et qui sera certainement votée dans une assemblée composée en majorité de protestants et de francs-maçons.

M. Mourier, rapporteur, répond qu'il ne tiendra pas compte de ces insinuations.

M. de Bernis répond :

— Ce ne sont pas des insinuations, mais des affirmations. Oui, j'affirme que vous êtes une majorité de protestants et de francs-maçons.

— Vous vous insultez ! s'écrie un membre de la majorité.

— Non, répond M. de Bernis. Je constate un fait. Dire à quelqu'un qu'il est juif, ou franc-maçon, ou protestant, n'est pas une injure. Si vous pensez le contraire, c'est votre affaire. Au demeurant, peut-être avez-vous raison. (Murmures.)

Le vœu proposé est nécessairement adopté.

## NOUVELLE INVASION DE PIÈCES D'ARGENT ITALIENNES

Les piastres bourbonniennes qui, depuis plus de trente ans, reposaient dans les caisses du Trésor public italien, et qui constituent une réserve de guerre, sont aujourd'hui en circulation.

Elles ont fait leur apparition à Paris ces jours derniers et sur de nombreux points de la France.

Ces pièces, à l'effigie de Ferdinand II, roi de Naples, autrement dit le roi *Bomba*, sont exclues de l'Union monétaire latine et perdent en conséquence 30 à 40 0/0 au change.

Les Italiens, ayant émis tous les maximum de monnaie d'argent n'ayant qu'une valeur fiduciaire, déclarent sans doute que ce qui porte l'effigie des Bourbons ne les regarde pas; mais ce sont eux qui l'émettent.

Si le gouvernement est impuissant à nous protéger contre ce nouveau genre d'escroquerie, c'est à nous de nous défendre en nous refusant énergiquement d'accepter ces pièces à quelque titre que ce soit.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 août 1892.

On a répondu les primes à peu près au plus haut cours du mois, à 99.90. Cette première opération est un succès pour les acheteurs encouragés du reste par le bon marché de l'argent. Le 3 0/0 reste à 99.90; le 4 1/2 coté 105.42.

La Rente Italienne se maintient ferme à 91.75. Les primes au 15 septembre et fin septembre sont très recherchées. Les relevés officiels importations et exportations indiquent une sensible amélioration dans la situation économique. L'Extérieure cote 64 47/32. Le Nouveau Russe est offert à 79.10 et l'Orient à 67.70.

L'action de la Banque de France s'inscrit à terme à 4,150. Par suite de quelques liquidations anticipées d'acheteurs; le Crédit Foncier reste en légère réaction à 4,105.

La Banque de Paris se maintient sans changement sensible à 667 qui est un cours d'attente jusqu'à ce que l'on soit fixé sur sa participation à l'opération d'avance de 50 millions à l'Espagne.

La Société Générale est recherchée au comptant à 483.50. La progression de ses bénéfices qui se chiffrent par 323,476 fr. pour le mois de juillet, assure la fixité de son dividende qui fait ressortir à plus de 5 0/0 le taux de ce placement au cours actuel.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 805. Ses bilans mensuels attestent une activité de bon augure pour le maintien du dividende.

Les Chemins Économiques valent 422 fr.

## NOUVELLES MILITAIRES

## LE COMMANDANT DE SAINT-CYR

Dès que le général Motas d'Hestieux, commandant de l'École de Saint-Cyr, sera promu divisionnaire, il sera remplacé, dit-on, par le général Metzinger, qui commande actuellement la subdivision d'Oran.

## LES UNIFORMES

La question des uniformes dans l'armée, qui était pendante depuis plusieurs mois, est sur le point d'avoir une solution.

Le *Progrès militaire* annonce, en effet, qu'il est autorisé à faire connaître que les 49 rapports des commandants de corps d'armée sont, sans aucune exception, favorables à la transformation de tenue visée dans la circulaire du 7 mai.

Il ajoute que les corps d'infanterie espèrent que M. de Freycinet se rendra compte que la tunique ample et les épaulettes sont demandées par tous ceux qui ont le souci de la véritable élégance, combinée avec une sage économie.

Chronique Locale  
ET DE L'OUEST

## La mense épiscopale d'Angers

Tous les journaux de la capitale et de la région de l'Ouest s'occupent de la mise en vente des immeubles de la mense épiscopale, décidée par le ministre des cultes.

« Le décret qui ordonne cette vente, dit l'*Autorité*, prend pour prétexte d'interdire aux évêques la propriété de biens immeubles.

» Ce prétexte est misérable, quand on sait quelle était la destination de ces immeubles, écoles, hospices, orphelinat.

» Une fois de plus, les pauvres paieront les pots cassés.

» La haine de la religion seule, une haine bête et sectaire, peut expliquer de pareilles iniquités. »

La *Gazette de France* proteste contre ces persécutions.

« La lutte contre les œuvres chrétiennes ne s'arrête pas une heure, dit-elle. Ceux qui la mé-

ment profitent de toutes les occasions pour écraser « l'ennemi ».

» La vente à l'encan qui va se faire dans le département de Maine-et-Loire est un des incidents de la bataille que les chefs nous déclarent éternelle, comme leurs haines. »

Le Réveil de l'Ouest s'exprime ainsi :

« Les passants, en lisant ces affiches, se demandent quels sont les motifs de cette conversion d'un nouveau genre ; mais le décret qui a ordonné cette mise en vente ne base pas sa décision sur d'autres considérations que celle d'interdire aux évêques la propriété de biens immeubles.

» La plupart cependant de ces immeubles ont été donnés aux évêques d'Angers, avec une affectation qu'il ne leur était pas permis de modifier.

» Les prêtres vénérables et les familles chrétiennes, qui ont contribué à construire le collège de Combrée, les généreux donateurs des différentes œuvres d'instruction ou de charité établies dans des immeubles dont la propriété appartient à la mense, n'ont jamais eu l'intention de donner aux évêques des rentes dont les arrérages fussent à leur discrétion.

» Les uns et les autres voyaient une garantie pour l'avenir des œuvres fondées par leur générosité dans la haute direction qui en était réservée à l'évêque, et dans ce fait que la propriété dépendait du patrimoine de la mense épiscopale.

» Aujourd'hui que disparaît cette garantie, ce sont toutes les œuvres à constituer sur de nouvelles bases, à faire vivre dans des conditions différentes. »

D'autre part, nous lisons dans l'Anjou :

#### La mense épiscopale

« L'Anjou n'avait pas cru jusqu'ici devoir entretenir ses lecteurs de la situation faite à la mense épiscopale d'Angers par le ministère des cultes.

» Tout le monde comprendra notre réserve : nous ne voulions pas, en traitant une aussi délicate question, rendre plus difficile la mission de l'autorité diocésaine.

» Nous savions, cependant, ce qui se répétait partout, que la préoccupation de l'administration des cultes était de profiter de la vacance du siège épiscopal pour appliquer la fameuse théorie des jurisconsultes du gouvernement, de la conversion en rentes des biens immeubles des menses épiscopales.

» C'est de cet euphémisme que l'on se sert pour désigner l'une des mesures de l'arbitraire gouvernemental : détruire, s'appelle convertir.

» Malgré les autorisations les plus régulières données aux évêques d'Angers, depuis le Concordat, par les divers gouvernements qui se sont succédés jusqu'à ce jour, l'on enlève par un simple décret, au patrimoine de l'évêque,

et, par conséquent, à sa direction, des établissements fondés par les évêques eux-mêmes, ou créés grâce à leur haute inspiration, existant au grand jour, au vu et au su du gouvernement, et souvent même avec son autorisation expresse.

» Ainsi disparaît la garantie donnée aux citoyens par les actes mêmes d'un gouvernement qui devraient le plus être respectés, tels que ceux d'une donation à un établissement public. Quelle garantie désormais pour un bienfaiteur d'un hospice, d'un bureau de bienfaisance ou d'une commune, si, après l'approbation de sa générosité par l'Etat, le même bienfaiteur sait que le gouvernement peut revenir sur l'autorisation qu'il a donnée ?

» Ce que le ministère des cultes fait pour la mense épiscopale, demain le conseil d'Etat pourra le décider aussi facilement pour une commune, ou tout autre établissement public.

» Nous ne voulons pas, pour le moment, apprécier la légalité du décret rendu par le gouvernement, pendant la vacance du siège épiscopal et sans l'avis de l'autorité diocésaine, ni examiner toutes les conséquences de l'application d'une telle mesure sur l'avenir des œuvres du diocèse, fondées à l'abri de la mense épiscopale ; nous voulons seulement protester contre un acte qui blesse profondément les consciences catholiques, et qui sera vivement ressenti par tous les citoyens respectueux des droits acquis et amis de la liberté. »

#### Conseil d'arrondissement de Saumur

Séance du mardi 16 août

Etaient présents : MM. Lefié, de la Selle, Godard, Milon, Bouju, Couscher, Guionis et Tétart.

M. de la Selle est élu président, M. Lefié vice-président et M. Tétart secrétaire.

M. le Sous-Préfet dépose sur le bureau les pièces des différents services administratifs et lit son rapport faisant connaître les propositions du service vicinal et la suite donnée aux vœux en 1891.

Voici les différents vœux émis au cours de la séance :

Maintien de la subvention de 4,000 fr. à l'orphelinat de Saint-Joseph.

Sur la proposition de M. Lefié : Construction d'un pont à Montsoreau au lieu dit le Port-de-Montsoreau, avec abaissement du chiffre des subventions demandées aux communes intéressées.

Tramways saumurois. — En cas de non-adjudication, enlèvement immédiat des rails qui gênent la circulation ; en cas d'exploitation, interdiction de la traction à vapeur.

Création d'une halte au Vandelnay-Rillé,

les communes intéressées offrant de payer les frais.

Demande d'indemnité au département des Deux-Sèvres pour le raccordement du chemin de fer à voie étroite de Parthenay à Argenton-Château, sur un point de la ligne Saumur-Cholet, à Nueil-sous-Passavant, par exemple.

Demande de travaux pour protéger le port de Turquant.

Vœu tendant à ce que les concessionnaires de la ligne de Saumur à Cholet ne s'écartent pas du tracé déclaré d'utilité publique pour se rapprocher du département des Deux-Sèvres au détriment de 11 à 1200 habitants de Maine-et-Loire, de la commune de Trémont entr'autres.

Sur la proposition de MM. Milon et Lefié, le Conseil émet le vœu qu'un train soit créé sur la ligne de l'Etat, partant de Saumur à 6 heures du matin pour correspondre avec celui partant de Montreuil à 6 heures 30 pour Angers.

Sur la proposition de M. Milon, création de banquettes sur la levée du pont de Saint-Florent.

Les bateaux chargeant des tuffeaux ne pouvant aborder, le Conseil émet le vœu qu'il soit procédé au dragage du port de Chenehutte.

Création d'un poste de facteur-boitier à Grézillé et d'un courrier en voiture correspondant avec Quincé-Brissac.

Plants américains. — Le Conseil émet le vœu que les pépinières départementales (Chacé, Prieuré Saint-Georges) soient comprises dans la répartition annuelle de boutures qui est faite par l'école de Montpellier.

Création d'un bac à voitures entre Sainte-Maure et la Ménitère.

Création d'un bureau de télégraphe à Chenehutte-les-Tuffeaux ou tout au moins d'un poste télégraphique qui serait confié à l'instituteur.

Correspondance par voiture d'Ambillou à Quincé-Brissac.

Le Conseil émet le vœu que la partie de la levée en face le port du Thouril soit protégée par un parapet, des banquettes ou des chaînes.

Amélioration du service postal à Tigné où certains villages ne reçoivent leur correspondance qu'à 3 heures de l'après-midi.

Agriculture. — Le Conseil renouvelle les vœux suivants :

1° Création de chambres d'agriculture élues au suffrage universel des propriétaires, fermiers et ouvriers agricoles, et d'un conseil supérieur d'agriculture composé de délégués des chambres syndicales ;

2° Attribution à ces chambres et conseil de

privileges analogues à ceux des chambres et conseil supérieur du commerce.

Prohibition des barrages en Loire pour la pêche.

Relèvement et réfection des caniveaux de Montsoreau.

Impôts sur les propriétés bâties. — Renouvellement d'un vœu tendant à désigner une commission d'experts-répartiteurs pour la fixation de la valeur locative des propriétés bâties.

Création de haltes à Saint-Just-sur-Dive et au Vandelnay-Rillé.

Après avoir formulé ces vœux, la séance est levée à 4 heures et la première partie de la session est close.

#### LE PHYLLOXERA

L'Officiel a publié le décret déclarant phylloxérés les arrondissements de :

Angers, Baugé, Cholet, Saumur, Segré, en Maine-et-Loire ;

Poitiers, Châtelleraut, Civray, Loudun, Montmorillon, dans la Vienne ;

Tours, Chinon, Loches, en Indre-et-Loire ;

La Flèche, Saint-Calais, dans la Sarthe ;

Châteauroux, le Blanc, la Châtre, Issoudun, dans l'Indre ;

Blois, Romorantin, Vendôme, dans le Loir-et-Cher ;

Orléans, Gien, Montargis, Pithiviers, dans le Loiret ;

Bourges, Saint-Amand, Sancerre, dans le Cher.

Les préfets de tous les départements adresseront au ministère de l'agriculture, avant le 4<sup>e</sup> octobre de chaque année, une carte indiquant les progrès de l'invasion du phylloxera et destinée à l'établissement de la carte générale phylloxérique de la France, conformément aux prescriptions de l'article 2 de la loi du 15 juillet 1878.

La carte générale susvisée sera datée à chaque renouvellement prescrit par la loi et sera tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour qu'il en soit distribué dans tous les chefs-lieux de départements et d'arrondissements viticoles, suivant les besoins du service.

Le décret du 6 février 1890, relatif à la délimitation des territoires phylloxérés, est et demeure rapporté.

#### LE RENVOI DE LA CLASSE DE 1888

Tous les militaires de la classe 1888, ainsi que ceux devant passer dans la réserve avant le 4<sup>e</sup> novembre, seront envoyés en congé :

1° Le 21 septembre, pour ceux qui ne prennent pas part aux manœuvres ou ceux qui, y prenant part, se trouveront rentrés dans leurs garnisons pour le 18 septembre ;

2° Le troisième jour après celui du retour

## SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

IV

Lorsque la baronne et son fils furent arrivés à l'endroit où ils devaient se séparer de M. Verne, celui-ci prit la main de Léonce et la pressa affectueusement dans les siennes. Il paraissait profondément ému.

— Adieu, mon ami, lui dit Léonce ; vous avez été bien bon pour moi, je ne l'oublierai jamais.

Malgré le contraste qu'il y avait entre ces paroles et le ton avec lequel elles étaient prononcées, M. Verne en parut aussi heureux que surpris. Quant à madame Granval, elle était radieuse ; mais sa joie fut de courte durée, car à peine la voiture eût-elle été remise en mouvement que Léonce, au lieu d'adresser un dernier regard à son ami, debout sur le chemin, neut l'air occupé que de sa satisfaction de passer du devant dans le fond de la calèche ;

néanmoins sa mère se hasarda à le remercier de ce qu'il avait fait.

— Je ne suis pas fâché d'en être quitte, répondit-il avec son indifférence ordinaire ; si nous avions eu un quart de lieue de plus à faire, j'aurais tout oublié.

— Oublié quoi, mon fils ? demanda madame Granval, en reprenant subitement toutes ses angoisses.

— Eh ! parbleu ! la leçon de mademoiselle Suzanne. C'est elle qui m'avait dit de parler à Verne comme je l'ai fait. Vous devriez bien l'engager, ma mère, à ne se mêler que de ce qui la regarde.

Madame Granval se couvrit les yeux avec son mouchoir, et Léonce se mit à siffler. Ce fut ainsi qu'ils arrivèrent à Courville. M. Loubert et Eléonore les attendaient au haut du perron du château.

— Bonjour, mon oncle ; bonjour Eléonore, s'écria Léonce, d'aussi loin qu'il les vit. J'ai eu un temps affreux pour passer la Manche.

Madame Granval se hâta de descendre de voiture ; la douleur la suffoquait, mais elle voulait faire bonne contenance jusqu'au dernier moment.

M. Loubert paraissait ravi de revoir son neveu, et, personnel dans sa joie comme dans ses impressions, il ne remarqua pas la souffrance de sa sœur. Quant à Eléonore, sa physionomie était d'une impassibilité gracieuse qui ne laissait deviner aucune des pensées de son cœur.

— Tu es bien content de nous voir, Léonce ? dit M. Loubert en secouant avec cordialité la main de son neveu.

— J'aurais autant aimé ne venir que demain, répondit celui-ci, car je commence à en avoir assez des voyages ; mais ma mère a voulu que nous vinssions aujourd'hui et vous savez que je ne lui fais jamais de chagrin.

— Il est toujours de même, reprit avec bonhomie M. Loubert, un peu étonné de cette franchise. Tu dois trouver ta cousine bien grandie ?

— Oui, mais ses cheveux ont beaucoup brunis, et j'en suis fâché, car j'aime les blondes. Eléonore, avez-vous toujours une volière ?

— Certainement, mon cousin, je n'ai eu garde de perdre un goût que vous partagiez.

— Alors, la première fois que je reviendrai ici, j'apporterai un chat. Vous vous souvenez comme il y a six ans ?

Et Léonce se mit à rire aux éclats.

— Mon frère, je voudrais vous parler sans témoins ; allons dans votre chambre à coucher, dit madame Granval.

— Je comprends, je comprends, ma sœur. Vous pensez qu'il faut les laisser seuls ; c'est assez bien imaginé.

Ils sortirent, et les deux jeunes gens restèrent dans le salon.

— Dans le salon, qu'on va nous marier, dit brusquement Léonce à Eléonore. C'est une assez bonne idée que nos parents ont eue là. Avec ma fortune j'aurais pu faire un mariage plus riche ; mais je vous connais depuis mon enfance, et je considère cela comme un avantage, car je déteste les nouvelles figures.

Une vive expression de fierté blessée passa sur le visage de mademoiselle Loubert, mais ce fut un éclair, et, sans hésiter, elle répondit en souriant :

— Mon père m'a parlé de ce projet, mon cousin, et je n'y mettrai pas plus d'obstacle que vous.

— Que ferons-nous quand nous serons mariés ? D'abord, je vous prie que je ne veuille pas aller à Paris.

dans les garnisons pour ceux qui participent aux manœuvres.

Seront également renvoyés en congé aux mêmes dates et dans les mêmes conditions que les précédents, les militaires des classes 1889 et 1890 appelés pour une année en novembre 1891.

#### UN MARIAGE

Prochainement aura lieu le mariage de M<sup>lle</sup> Lucie Malot avec M. André Mesple, lieutenant au 14<sup>e</sup> chasseurs.

M<sup>lle</sup> Lucie Malot est la fille de M. Hector Malot, un des maîtres du roman moderne.

M. André Mesple vient de sortir de Saumur dans les premiers. Son père, officier supérieur, a laissé les meilleurs souvenirs à l'École de cavalerie de Saumur, dont il a été le major pendant longtemps, et à l'École de guerre, où il est mort.

#### LES GRANDES MANŒUVRES

La 9<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> pontonniers, sous le commandement du capitaine Blanchet, a quitté Saumur ce matin à 2 heures, se rendant à Loudun, d'où elle ne partira que samedi matin.

Cette compagnie recevra à Poitiers le matériel des ponts destiné aux grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps.

En présence de l'épidémie de dysenterie qui règne dans la garnison de Poitiers, le ministre de la guerre vient de décider que les trois batteries montées que devait fournir le 33<sup>e</sup> d'artillerie pour les manœuvres des 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> corps seraient remplacées par les batteries à cheval de la 5<sup>e</sup> division de cavalerie.

Ces batteries, qui, on le sait, sont toujours maintenues sur le pied de guerre, ont dû partir hier matin de Fontainebleau et se rendront directement sur la ligne de Saint-Savin-Le Blanc, base de concentration du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

Le 33<sup>e</sup> d'artillerie ne fournira que deux batteries à cheval.

Le 413<sup>e</sup> régiment d'infanterie, du 5<sup>e</sup> corps, en garnison à Blois, remplacera, au 9<sup>e</sup> corps, le 123<sup>e</sup> régiment, en garnison à Poitiers, qui n'a pas reçu ses réservistes et qui ne participera pas aux grandes manœuvres du Poitou, en raison de son état sanitaire, qui s'améliore d'ailleurs de jour en jour.

#### LA QUESTION DE L'EAU

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la sécheresse ayant tari la plupart des petits affluents de la Gartempe et des mares qui servent ordinairement à l'abreuvement des troupeaux, il a fallu se préoccuper d'assurer le service de l'eau au moyen de convois.

Grâce aux dispositions prises par l'intendance sur les indications du commandement, cette difficulté a été surmontée.

L'eau sera transportée dans des barils par

un convoi spécial, dont le général directeur de la manœuvre fixera l'itinéraire et la destination.

Les troupes disposeront de cent mille hectolitres d'eau par jour, en plus de celle que les habitants pourront leur fournir dans les cantonnements.

Avec une telle réserve, on n'a pas à craindre de manquer de ce précieux liquide.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### AVIS AUX CHASSEURS

La Compagnie d'Orléans, en vue de simplifier l'enregistrement des chiens accompagnés et d'éviter une perte de temps aux personnes qui les accompagnent, fait délivrer des billets simples et d'aller et retour pour le transport des chiens. Ces billets sont délivrés aux guichets de distribution des billets de voyageurs.

#### LE TEMPS EN SEPTEMBRE

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois de septembre :

Beau temps au premier quartier de la lune, ayant commencé le 30 août et finissant le 6. Chaleur persistante. Averses dans les départements du Nord-Ouest. Belle période de chasse et de pêche fluviale.

Période ayant une certaine analogie avec la précédente à la pleine lune, qui commencera le 6 et finira le 13. Variable cependant vers le 11. Rosée du matin fraîche dans les départements de l'Ouest.

Temps variable au dernier quartier de la lune, qui commencera le 13 et finira le 21. Pluie par ondées. Vent fort pendant le cours de cette période. Océan, Méditerranée et mer intérieures très agitées. Sinistres maritimes à appréhender vers le 29.

Température encore très variable à la nouvelle lune, qui commencera le 21 et finira le 29. Equinoxe d'automne. Période plutôt venteuse que pluvieuse au début et au milieu. Mauvais temps sur la mer du Nord, la mer d'Irlande, la Manche, l'Océan. Sinistres probables.

Période d'une gravité toute particulière pour l'Europe occidentale, au premier quartier de la lune, qui commencera le 29 et finira le 6 octobre. Période pluvieuse, venteuse et neigeuse pour les contrées riveraines de l'Océan ; inquiétantes des cours d'eau. Inondations possibles. Tempêtes à redouter au large et sur les côtes de l'Océan Atlantique.

Mois très variable ; assez beau du 1<sup>er</sup> au 13 ; variable du 13 au 21 ; venteux du 21 au 29 ; fort mauvais à la fin. Routes ravinées. Exercice de la chasse entravé, de même que la pêche maritime et la pêche fluviale, à partir du 20. Hygiène rigoureuse à observer en France.

#### ELECTION D'UN DÉPUTÉ

Les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Poitiers sont convoqués pour le 23 septembre à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de Touchimbert, décédé.

#### Le parc aérostatique militaire à Tours

On adresse la lettre suivante au *Messageur d'Indre-et-Loire* :

« M. Ch. Sibillot, rédacteur en chef de la *France aérienne*, informe la presse locale qu'un détachement du génie, composant un parc aérostatique militaire, arrivera de Vendôme le 31 août pour repartir le 2 septembre vers le point qu'il doit occuper pendant les grandes manœuvres. Le détachement comporte : un officier commandant, M. le lieutenant Marchal, du 4<sup>e</sup> régiment du génie, un sous-officier, 32 hommes, 50 chevaux et 9 voitures.

« Les parcs aérostatiques de campagne sont la plus belle œuvre de Chalais-Meudon. Le commandant Renard a poussé le perfectionnement du matériel au plus haut degré. Le ballon captif est amarré à un treuil sur lequel le câble s'enroule à volonté. Tous les appareils servant au gonflement sont montés sur roues, de sorte que le parc se transporte rapidement au galop des chevaux là où sa présence est nécessaire sans que le ballon cesse de planer au-dessus du théâtre des opérations. Faute de mieux, c'est toujours un moyen pratique et infailible de dirigeabilité.

« Le ballon captif est relié au sol par un fil téléphonique. L'officier placé dans la nacelle peut ainsi transmettre au quartier général la description des mouvements accomplis par l'ennemi ; car du haut de cet observatoire planant à 500 mètres, nul rideau de bois, nul pli de terrain n'échappe aux investigations de la longue vue.

« Le parc aérostatique militaire a fait ses preuves aux grandes manœuvres de l'Est, de concert avec les voitures-volières de la cavalerie, assurant les communications par pigeons-voyageurs.

« L'autorité militaire ne pourrait-elle décider que, pendant son court séjour au chef-lieu du 9<sup>e</sup> corps, le parc aérostatique accomplisse au moins une manœuvre sur les bords de la Loire ? La population qui n'a plus revu les ballons captifs militaires depuis ceux de Chanzy, serait assurément très touchée d'une attention de l'autorité militaire à son égard. »

LAVAL. — Un détachement du 7<sup>e</sup> d'artillerie, se rendant aux manœuvres, a séjourné à Laval lundi et mardi. A l'occasion du passage de ces troupes, un fait regrettable s'est produit. Lundi soir, les hommes d'une batterie ont dû jeter leurs gamelles, la soupe ayant été com-

plètement gâtée par du lard avarié qu'un commerçant sans scrupule leur avait vendu.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 30 août. — Alexandrine-Rose Hobbe, à l'Hospice.

MADAME AGOSTINI remercie les familles qui ont bien voulu lui confier la première instruction de leurs petits garçons pendant 24 ans. Désormais elle ne recevra que les petites demoiselles ; elle sera aidée par sa jeune fille qui vient d'être reçue au brevet de capacité à l'académie de Tours à la session dernière. Elle demande aux mêmes familles de bien vouloir l'aider dans sa tâche pour son nouvel établissement.

#### MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an... 40 fr. — Départements... 42 fr. — Union postale... 43 fr.

#### Sommaire du 31 août 1892

Château de Saint-Agil (Loir-et-Cher), (1 grav.). — Paris l'Été (8 grav.), M. Ch. Legrand. — L'explorateur Mizon, suite (2 grav.), M. Marty. — Un pont sur le Nil (1 grav.), M. Perron. — Réverie (1 grav.). — Petite page d'histoire, suite, M. Charles Canivet. — Le descendeur de M. Holthausen (2 grav.). — La petite Servante, conte japonais, suite (2 grav.), M. Gaston Ceriberr. — Le parachute de M. Capazza (1 grav.). Le Singe et l'Ours (1 grav.), M. Frédéric Bataille.

#### CLOTURE DE LA VENTE

AUX

#### Magasins Généraux du Tissu

Installation provisoire à SAUMUR, rue d'Orléans, 18,

DANS LES MAGASINS DE MM. MEXME

Ne pouvant répondre individuellement aux nombreuses demandes qui nous sont adressées concernant la durée de notre séjour à Saumur, nous croyons devoir mettre sous les yeux du public la dépêche suivante :

Administrateur Magasins Généraux du Tissu à Saumur, clôturez vente Samedi 3 septembre et vendez à toute offre les lots 38, 96, 116, 128.

En conséquence, la clôture de la vente aura lieu samedi 3 septembre à 5 heures du soir, et toutes les marchandises faisant partie des lots ci-dessus désignés seront vendus à TOUT PRIX.

L'Administration nous charge d'adresser des remerciements aux Dames de Saumur, pour les témoignages de confiance et de sympathie que nous avons reçus.

Pendant les derniers jours de vente, NOUVEAUX RABAIS sur les Toiles, Tapis, Draperies, Soieries, Flanelles, Mouchoirs, Convertures, Rideaux, etc.

#### CLOTURE

#### Samedi 3 septembre

A 5 HEURES du SOIR

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

#### P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 4.50 le litre  
Montpellier 45 — ... 4.75 —  
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

fossés, m'arrêter, revenir sur mes pas, faire, en un mot, tout ce qu'on fait quand on est seul. Pour ce qui est de la lecture et de la peinture, vous pourriez en prendre à votre aise, cela ne me regarde pas, et j'en dirai autant de la musique, pourvu toutefois que vous choisissiez le moment où je ne serai pas à la maison. Je n'aime que les orgues de Barbarie, le soir, dans les grandes villes qu'on traverse, ou bien les chanteuses des rues, quand elles viennent hurler autour des tables d'hôte, parce qu'on a le plaisir de leur jeter deux sous en les priant de se taire ; c'est très amusant.

— Je donnerai un autre emploi à mes journées, dit Eleonore en faisant un effort pour sourire ; ensuite nous recevrons nos voisins, nous aurons des amis.

— Des voisins ! des amis ! voilà encore une singulière idée ! s'écria Léonce. Donner des diners et en recevoir, c'est-à-dire dépenser de l'argent et mettre des cravates blanches ; entendre bavarder des hommes et voir minander des femmes ; être à l'heure comme un fiacre et se tenir droit comme un soldat en faction ; céder le meilleur fauteuil et offrir les ailes de poulet ! cela ne me va pas du tout, Nonore, et vous pouvez, dès à présent, en faire le sacrifice.

Tout avait blessé mademoiselle Loubert dans cette vigoureuse sortie de son cousin contre les agréments de la vie de campagne comme elle l'entendait ; néanmoins, ce qui lui avait été le plus pénible, c'était ce nom de *Nonore*, sobriquet d'enfance que la jeune fille avait pros crit depuis plusieurs années, et que son cousin venait de retrouver malencontreusement dans sa mémoire.

— Je vois que nous aurons de la peine à nous entendre, lui dit-elle avec sécheresse.

— C'est que vous ne le voudrez pas, car, après tout, je ne suis pas méchant. La contrainte m'est pénible, parce que j'ai peu de goûts, et si on m'empêche de m'y livrer, que voulez-vous que je devienne ? Le monde m'ennuie ; est-ce ma faute à moi si je ne comprends pas son langage ? J'aime mieux vous dire tout cela d'avance, ma cousine, afin que vous ne puissiez pas me reprocher un jour de vous avoir volontairement trompée.

Il y avait dans ces paroles une franchise qui plut à Eleonore et une mélancolie qui la frappa, parce qu'elle crut y voir l'espérance que l'état de son cousin n'était pas tout à fait désespéré.

« Je lui donnerai de la confiance en lui-même, pensa-t-elle, et quand il se croira comme tout le monde, il ne se refusera pas à vivre comme tout le monde vit. Je n'en demande pas davantage. »

(A suivre.)

— Eh bien, nous resterons à la campagne. — Il n'y aura pas d'obligation pour vous ; pourvu que j'aie ma liberté, je vous laisserai la vôtre. C'est comme cela que j'en ai agi avec Verne pendant mes voyages, et nous nous en sommes trouvés très bien tous les deux.

— Mais comment dépenserons-nous notre grande fortune si nous ne quittons pas la campagne ? dit Eleonore, qui voulait profiter de cette première entrevue pour juger à fond son cousin.

— Et où est la nécessité de dépenser notre grande fortune ? Ce ne serait pas la peine d'être riche, si on ne songeait qu'à manger son bien. J'ai peur, ma chère Eleonore, que mon oncle ne vous ait bien mal élevée, sous le rapport de l'économie. Comment passez-vous vos journées ici ?

— Je lis, j'écris, je peins, je fais de la musique ; et quand j'aurai un galant chevalier pour m'escorter, je monterai de temps en temps à cheval.

— Ce galant chevalier ne sera pas moi, sur mon honneur. J'aime beaucoup l'exercice du cheval, mais je veux être seul quand je le prends. Vous me gêneriez beaucoup pour courir à droite et à gauche, sauter les haies et les

Etude de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire  
à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**UNE BELLE PROPRIÉTÉ**

Sise tout entière commune  
de Méron, à 2 kilomètres de Mon-  
treuil-Bellay.

COMPRENANT :

1<sup>o</sup> Maison d'habitation au rez-  
de-chaussée et premier étage ;  
bâtiments d'exploitation, cour et  
jardin, au bourg même de Méron ;  
2<sup>o</sup> Terre, bois taillis, prés,  
vigne.

Le tout d'une contenance totale  
de 41 hectares 62 ares 59 cen-  
tièmes.

Toutes facilités de paiement

S'adresser à M. BULEAU, expert  
au Coudray-Macouard, et à M<sup>e</sup>  
ANTHEAUME, notaire.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le  
docteur Géraud, médecin major à  
l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrui et service  
d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**Petite MAISON**

Avec JARDIN bien affrui

Contenant 500 mètres carrés  
environ.

S'adresser au bureau du journal.



**A VENDRE**  
**Un Dictionnaire**  
DE LITTRÉ

4 Volumes et un supplément  
reliés

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
**APPARTEMENT**

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, man-  
sarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

**MAISON**

Rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 4,

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU,  
rue de Poitiers, 54. (542)

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>**

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES  
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-  
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-  
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUP-  
PLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les  
membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent  
plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de  
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle  
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-  
teaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'a-  
bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se  
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-  
DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste  
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin  
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —  
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois,  
7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**BAINS DE MER**

**Plage de St-Gilles-sur-Vie**

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLES

A Louer de 100 à 500 fr.  
par mois.

S'adresser au bureau du jour-  
nal, ou à M. BODIN, propriétaire  
à Thouars (Deux-Sèvres).

**MAISONS ET MAGASINS**

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue  
d'Alsace, 43.

**Changement de Domicile**

M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier,  
autrefois rue Nationale, vient de  
transférer son domicile rue de  
l'Abattoir, 17.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ  
DES

**HUILES D'OLIVE DE NICE**

Extrait de l'article 2 des statuts :  
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination  
d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans  
mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

**Maison IMBERT Fils**

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50  
Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20  
— de 5 kilog..... — 1 fr. 10  
— de 10 kilog..... — 1 fr. »

**MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES**

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie, de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- 1<sup>er</sup> Juillet 1892**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	10 12	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 50
Limiers-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	6 6
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	6 16
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	6 26
Vivy	12 2		1 28	3 49	8 17	»	6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	7 12
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»	6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»	7 8
Brezé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»	7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dir	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40				8 25	12 30	3 40
Saintes				7 12	9 9			11 40	4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51			2 7	2 36	8 23	7 48
Thouars	8 35		12 12	12 45	1 35		4 28	5 6	9 13	10 12
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brezé-Saint-Cyr	9 59	7 17		»	2 53	5 18	6 3	9 36	»	»
Chacé-Varrains	10 11	7 26		»	3	5 25		9 44	»	»
Nantilly (arrivée)	10 16	7 34			3 5		6 14			
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 16		6 26	9 55		
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5			
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 12	7	
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16	
Vivy	8 11	11 49	»	3 30	6 57	6 43				
Blou	8 20	11 58	»	3 36	7 6	6 52				
Vernantes	8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6				
Limiers-Bouton	8 46	12 23	»	4	6 31	7 18				
Noyant-Méon	9	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44		
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39	
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44	
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15	

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5			
Chinon	9 4	1 5	7 29			
Chinon			7 41	4 35	9 3	
Port-Boulet			8 8	4 58	9 45	
Saumur			9 4	7 6	10 32	

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10			
Bourgueil	8 54	1 20	5 20			
Bourgueil			7 55	11 50	3 30	
Port-Boulet			8 15	12	3 40	
Saumur			9 4	12 38	4 5	

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		Angers	4 40	6 50	7 30	12 6 15
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52		Martigné	6 1	8 32	11	1 20 7 54
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36		Doué	6 24	8 57	11 54	1 42 8 23
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15		Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50 8 31
(dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39	le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57 8 43
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6 8 54
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	(dép.)	7 38			1 31 2 21 9 22
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8	Loudun	8 24	4 44	3 10	10 13
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28	Moncontour	8 56	6 40	3 43	10 44
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29	Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

**LIGNE D'ORLÉANS**

**NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS**

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	Mixte matin	Mixte soir
Nantes d.									
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	»	6 13	»	»	»